## La démarche d'évaluation en CCF – CAP Equipier Polyvalent du Commerce

La démarche d'évaluation repose sur 3 éléments :

- La collecte des traces des activités sur un portfolio,
- Une évaluation au fil de l'eau des compétences,
- Une évaluation certificative finale.

La définition des épreuves exige l'examen des activités professionnelles des candidats (activités réalisées, comptes-rendus écrits, comptes-rendus oraux, comptes-rendus de PFMP...) et de **tout autre élément susceptible de nourrir son analyse** (document de suivi de l'acquisition des compétences, livret de suivi des PFMP, entretiens d'explicitation...).

Il n'y a pas de nombre minimum ou maximum d'activités professionnelles à réaliser.

## **POINTS DE VIGILANCE:**

- Il est particulièrement important que le vocabulaire choisi par les professeurs constituant l'équipe pédagogique soit porteur de sens en termes d'évaluation. On évitera ainsi les appréciations trop générales qui ne transmettent pas aux membres de la commission de régulation les informations précises qu'ils sont en droit d'attendre pour délibérer de façon efficiente et équitable. (moyen, satisfaisant...). Les observations doivent permettre d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences du candidat. Il est également essentiel que soient mis en cohérences les positionnements (1, 2, 3 et 4), les éléments chiffrés d'évaluation et les appréciations des évaluateurs.
- Des grilles doivent être établies pour chaque élève inscrit par l'établissement au diplôme. Les situations particulières de certains jeunes doivent être communiquées pour que la commission de régulation en ait connaissance.
- Compte tenu du déroulement de la situation d'évaluation en CCF, prenant en compte tout élément permettant de nourrir l'analyse du profil du candidat, la note zéro ne peut être attribuée ainsi que la mention « Absent ».
- Sur les grilles, les croix ne doivent pas être positionnées à cheval sur les colonnes.